

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 MARS 2016**

Membres présents :

AUDOUARD Andrée –BERTONNET Odile - BORNUIAT Pierre - BOUYSSY Claudette –
CARMIGNANI Mathieu - CHASSON Gérard – COTTA Robert – D’ALOIA Christine –
FERNANDEZ Salvador – FERROUSSIER Franck - HAOND Claudette – MAFFRE Grégory
MESCLON Paul - MORELLI Pierre – PECHOUX Jean-Marie – PLANCHON Joëlle -
SALINGUE Chantal – TOUATI Philippe

Excusés : COLOMB Dominique - PAPINI Philippe

Procurations de :

- ALES Mallory à MORELLI Pierre
- FELIX Valérie à BOUYSSY Claudette
- MARQUETTE Lydie à AUDOUARD Andrée

Nombre de membres présents : 18

M. CARMIGNANI Mathieu a été désigné secrétaire de séance.

- **APPROBATION COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de l’exercice 2015, établi par M. le Trésorier, pour les budgets Commune, Assainissement, Port de Plaisance et Lotissement.

- **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF – AFFECTATION RESULTATS**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif de l’exercice 2015 pour les budgets Commune, Assainissement, Port de Plaisance et Lotissement aux chiffres suivants :

❖ **BUDGET COMMUNE**

Le résultat de l’exercice 2015 s’établit ainsi :

- En section FONCTIONNEMENT :

Les dépenses s’élèvent à 5 702 531,56 €

Les recettes s’élèvent à 7 953 508,82 € (excédent exercice antérieur compris)

Soit un excédent de 2 250 977,26 €

- En section INVESTISSEMENT :

Les dépenses s’élèvent à 8 066 247,08 € (report exercice antérieur compris)

Les recettes s’élèvent à 7 028 261,00 €

Soit un déficit de 1 037 986,08 €

Les restes à réaliser de 2015 s'élevant à la somme de 798 715,95 €, le besoin global de financement de la section d'investissement est donc de 1 826 702,03 €.

L'affectation des résultats 2015 s'établit ainsi :

- affectation en investissement (1068) : 1 836 702,03 €
- report en fonctionnement (R002) : 414 275,23 €

❖ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le résultat de l'exercice 2015 s'établit ainsi :

- En section EXPLOITATION :
Les dépenses s'élèvent à 213 307,84 €
Les recettes s'élèvent à 263 624,07 €

Soit un solde créditeur de 50 316,23 €

- En section INVESTISSEMENT :
Les dépenses s'élèvent à 74 175,06 €
Les recettes s'élèvent à 518 856,16 €

Soit un solde créditeur de 444 681,10 €

Les restes à réaliser 2015 s'élèvent à 22 659,60 €.

Affectation des résultats 2015 :

- Report en fonctionnement (002) : 50 316,23 €

❖ **BUDGET PORT DE PLAISANCE**

Le résultat de l'exercice 2015 s'établit ainsi :

- En section EXPLOITATION :
Les dépenses s'élèvent à 33 868,38 €
Les recettes s'élèvent à 63 378,10 €

Soit un excédent de 29 509,72 €

- En section INVESTISSEMENT :
Les dépenses s'élèvent à 76 579,78 €
Les recettes s'élèvent à 68 140,11 €

Soit un déficit de 8 439,67 €

Les restes à réaliser 2015 s'élevant à la somme de 1 213,88 € ; le besoin de financement est de 9 653,55 €

Affectation des résultats 2015 :

- Affectation en investissement (1068) : 9 653,55 €
- Report en fonctionnement (002) : 19 856,17 €

❖ BUDGET LOTISSEMENT

Le résultat de l'exercice 2015 s'établit ainsi :

- En section FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent à 0,98 €

Les recettes s'élèvent à 15 006,23 €

Soit un excédent de 15 005,25 €

VOTE :

. *Pour : 17 – Abstentions : 3 (M.M. FERROUSSIER – MESCLON – Mme PLANCHON)*

- BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 aux chiffres suivants :

❖ BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Section Fonctionnement

- Recettes : 7 980 275,23 €

- Dépenses : 7 980 275,23 €

Section Investissement

- Recettes : 5 882 869,36 €

- Dépenses : 5 882 869,36 €

VOTE :

. *Pour : 18 – Contre : 3 (M.M. FERROUSSIER – MESCLON – Mme PLANCHON)*

❖ BUDGET ASSAINISSEMENT

Section Exploitation

- Recettes : 236 000,00 €

- Dépenses : 236 000,00 €

Section Investissement

- Recettes : 572 681,10 €

- Dépenses : 572 681,10 €

VOTE : à l'unanimité

❖ BUDGET PORT DE PLAISANCE

Section Fonctionnement

- Recettes : 63 156,17 €
- Dépenses : 63 156,17 €

Section Investissement

- Recettes : 22 809,72 €
- Dépenses : 22 809,72 €

VOTE : à l'unanimité

❖ BUDGET LOTISSEMENT

Section Fonctionnement

- Recettes : 100 000,00 €
- Dépenses : 100 000,00 €

VOTE : à l'unanimité

- **VOTE TAUX TAXES LOCALES**

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux des taxes locales ainsi qu'il suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 0,015 %
- ✓ Foncier bâti : 10,75 %
- ✓ Foncier non bâti : 0,122 %

VOTE :

. Pour : 18 – Contre : 3 (M.M. FERROUSSIER – MESCLON – Mme PLANCHON)

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations et autres organismes désignés ci-dessous, au titre de l'année 2016 :

- A l'association « Cruas, Patrimoines en Fête » ; une subvention annuelle d'un montant de 39 105 €, dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs,
- A l'association « SPORTING CLUB CRUASSIEN » ; une subvention annuelle d'un montant de 100 000 €, dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs,
- A l'association « MCHB-USMC HAND BALL » ; une subvention annuelle d'un montant de 72 000 €, dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs,
- A l'établissement scolaire « COLLEGE ALBERT MERCOYROL » ; une subvention annuelle d'un montant de 7 450 €,
- A l'association « OGEC Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique » ; une subvention annuelle d'un montant de 54 433,62 €, dans le cadre d'un contrat d'association,
- A l'association « CLUB SPORTS LOISIRS, Gendarmerie » ; une subvention exceptionnelle de 500 € pour le périple à vélo organisé jusqu'à Paris, en hommage aux victimes des attentats de 2015.

VOTE :

. *Pour : 17 – Abstentions : 3 (M.M. FERROUSSIER – MESCLON – Mme PLANCHON)*

AMENAGEMENT PISCINE AU CAMPING MUNICIPAL

Le Maire informe l'assemblée municipale que, suite à une consultation publique engagée selon une « procédure adaptée », pour les travaux d'aménagement d'une piscine au camping municipal, et après analyse des offres, l'entreprise suivante a été retenue :

- Groupement d'entreprises JOUANNY – ARDECHE SERVICE PISCINE, dont le mandataire est JOUANNY Ets secondaire de la société EUROVIA D.A.L.A. de Aubenas ; marché d'un montant de 121 067,30 € H.T., auquel il convient d'ajouter les options retenues : reprise espaces verts -1 553,00 € H.T., réalisation bâtiment - 16 638,00 € H.T., contrat d'entretien -4 680,00 € H.T.-

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le marché de travaux précité,
- Donne mandat à M. COTTA Robert, Maire, pour signer le marché, et accomplir toutes formalités liées aux travaux d'aménagement d'une piscine au camping municipal.

VOTE : à l'unanimité

- **ANNULATION CREANCE IRRECOUVRABLE**

Le Maire expose à l'assemblée municipale que plusieurs titres de recettes émis sur le budget annexe « assainissement », relatifs à la perception de la redevance assainissement n'ont pu faire l'objet d'un recouvrement par le Trésorier.

Il s'agit de titres de recettes émis sur les exercices 2012, 2013, 2014 ; pour lesquels le montant de la créance irrécouvrable s'élève à 402,35 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour prononcer l'annulation des créances précitées pour un montant de 402,35 €.

VOTE : à l'unanimité

- **RESTITUTION DEPOT DE GARANTIE LOGEMENTS COMMUNAUX**

Suite au départ de locataires, et après constat de l'état des lieux, le Conseil Municipal donne son accord pour restituer le dépôt de garantie versé lors de l'entrée dans les lieux.

Les logements concernés sont :

- Logement TII, 6 rue Albert Mercoyrol ; montant dépôt de garantie : 163 €
- Logement sis 2 avenue Jean Moulin ; montant dépôt de garantie : 429 €

VOTE : à l'unanimité